



Réouverture complète de la circulation sur la route d'Allauch

Grâce au travail de la Ville de Marseille, l'accès à la route d'Allauch est rétabli depuis le 3 janvier dernier, répondant à la demande des habitants. Cette mesure avait été instaurée dans le cadre d'un périmètre de sécurité visant à protéger les usagers face aux risques posés par un site de stockage illégal de déchets.

Dès l'identification du danger, la municipalité s'est immédiatement mobilisée pour garantir la sécurité des usagers de la route. La Ville a travaillé en étroite collaboration avec les autorités compétentes pour accélérer la mise en œuvre des mesures nécessaires. Le périmètre de sécurité, instauré à titre préventif, a permis d'éviter tout incident grave lié à un éventuel glissement des déchets sur la route.

Sous l'impulsion de la Ville, l'arrêté préfectoral du 2 février 2024 a conduit au lancement de travaux d'office pour sécuriser le site. Ces travaux, suivis de manière rigoureuse par les équipes municipales, se sont achevés en décembre 2024. Grâce à ces interventions, la stabilité du terrain est désormais garantie et le risque d'incendie a été totalement écarté.

La circulation sur la route d'Allauch est ainsi rétablie sans aucune restriction. La municipalité tient à remercier les habitants pour leur patience et leur compréhension durant cette période, tout en soulignant l'engagement des équipes municipales et la coopération des autorités dans la résolution rapide de ce problème de sécurité.

La Ville de Marseille reste pleinement mobilisée pour garantir la sécurité et la qualité de vie de ses habitants.